



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 4 juin 2008

CS - 4.02

Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT

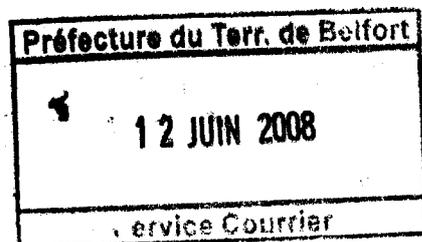
Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Désignation du Secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

A l'UNANIMITE Madame Alexia LAVALLEE est désignée pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 4 juin 2008, ladite délibération
ayant été affichée par extrait le 12 JUIN 2008 conformément à l'article L 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI